



# CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN de Masevaux-Niederbruck et la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

ENTRE

- La Commune Masevaux-Niederbruck représentée par M. Maxime BELTZUNG, Maire
- La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, représentée par son président, M. Christophe BELTZUNG,

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;  
d'une part,

ET

- L'État représenté par Louis LAUGIER, préfet du Haut-Rhin, ci-après, « l'État » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- La Région Grand Est, représentée par son président,
- la Collectivité européenne d'Alsace, représentée par son président,
- La Caisse des dépôts, représentée par Paul JEANNET, son directeur territorial,

ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

## Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement. Ainsi en Grand Est, la Région est partenaire à travers sa politique, ainsi que par la gestion de crédits d'études de la Banque des territoires.

La Ville de Masevaux-Niederbruck a dûment exprimé sa candidature au programme par courrier du 6 novembre 2020, rejointe dans la démarche par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. Elles ont exprimé leurs motivations avec une ambition commune d'entreprendre un effort quantitatif et qualitatif en faveur de l'amélioration du logement et du patrimoine bâti public, de la redynamisation du commerce de proximité, du développement des déplacements doux, et plus largement du maintien des services de proximité à la population, et se sont engagées :

- à renforcer le rôle de centralité de Masevaux-Niederbruck qui concentre notamment les principaux équipements, services et commerces, tout en soutenant les commerces de proximité dans les villages ;
- à développer l'attractivité économique du Bourg-Centre, notamment autour du commerce et des circuits courts
- à améliorer les déplacements doux entre les communes du territoire ;
- à adapter les axes d'action en fonction du résultat des études à effectuer.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain

par un courrier de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 11 décembre 2020.

## **Article 1.      Objet de la convention**

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Pacte territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, la Région Grand-Est, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

## **Article 2.      Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- **L'État** s'engage :
  - à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre ;
  - à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services;
  - à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles
  - à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

- **Les Collectivités bénéficiaires** s'engagent
  - à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
  - à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
  - à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
  
- **Le Région Grand Est** s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, mobiliser ses services et ses politiques en vigueur (en particulier le soutien aux centralités rurales et urbaines, et le soutien au cadre de vie et services de proximité), permettre aux collectivités bénéficiaires de mobiliser les crédits de cofinancement d'ingénierie de la Banque des territoires dont la Région a la gestion dans le cadre du programme national de l'État Petites Villes de Demain.
  
- **La Collectivité européenne d'Alsace**, dans l'objectif de développer une alliance des territoires, des compétences et des acteurs autour d'un projet fédérateur, mobilisera ses outils de soutien au développement territorial notamment ceux liés à sa future contractualisation avec les collectivités locales. En outre, elle pourra mobiliser son réseau d'ingénierie territoriale pour accompagner, à travers cette expertise, les porteurs dans l'élaboration et suivi de leurs projets.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à :

- instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ;
- mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

### **Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services en renforçant les coopérations et mutualisation déjà en place, et en les développant ;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente convention et mis en place aussitôt cette dernière signée;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain»). Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet ;

- L'appui, si nécessaire, d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet par l'intégration du Plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'élaboration au niveau du PETR Thur-Doller, en particulier le développement des mobilités douces, ainsi que la prise en compte de la problématique des friches industrielles ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet devra être posée comme base de travail et les modalités d'association arrêtées lors de la première réunion du Comité de projet ;
- La communication des actions, à chaque étape du projet se fera notamment via les sites Internet.

#### **Article 4. Comité de projet**

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par le représentant de l'État, le Maire de Masevaux-Niederbruck et le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

La Ville de Masevaux-Niederbruck représentée par son Maire, ou son représentant.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach représentée par son président, ou son représentant

Un représentant de la Banque des territoires

Un représentant de la Région Grand Est

Un représentant de la Collectivité européenne d'Alsace

Un représentant de l'ANAH

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Une articulation avec la gouvernance des démarches préexistantes ou à venir sera recherchée.

## **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

**Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.**

## **Article 6. État des lieux**

### **6.1 Évolution et situation du territoire**

La Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, dont Masevaux-Niederbruck est le chef-lieu, est une vallée du sud du massif des Vosges, organisée en intercommunalité depuis 1974, du sommet du Ballon d'Alsace au piémont mulhousien.

Vallée de montagne, zone à handicap naturel, pour reprendre une terminologie européenne, la vallée de la Doller, 16 500 habitants pour 15 communes, est adossée en Haute-Vallée au Ballon d'Alsace et s'ouvre à son débouché sur la région de Mulhouse.

Vallée étroite de 30 km de profondeur qui s'enfonce dans le massif vosgien, elle s'articule principalement autour d'entités géographiques déployées d'est en ouest.

#### **- Le bourg-centre : Masevaux-Niederbruck**

- **3 860 habitants soit 143 hab/km<sup>2</sup>**
- **En zone Parc naturel régional des Ballons des Vosges**
- **Evolution mesurée de la population sous les effets du phénomène de périurbanisation**
- **Rôle affirmé de bourg-centre, concentrant les services et la dynamique commerciale du territoire**

Masevaux joue pleinement son rôle de chef-lieu de canton (entreprises industrielles et artisanales, commerces, spectacles, EHPAD, collège, lycée professionnel, services de proximité) et de bourg-centre, même si elle a enregistré une chute démographique ces dernières années, similaire à celle qu'ont subies les autres villes de vallées comparables. Par la concentration de nombreuses fonctions, elle structure l'aval et surtout l'amont de la vallée en lui offrant la vitalité nécessaire.

- **L'avant-vallée :**
  - 7 communes : Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut, Guewenheim, Lauw, Sentheim, Soppele-Bas, Le Haut Soultzbach
  - 9 343 habitants soit 138 hab/km<sup>2</sup>
  - Trois communes en zone Parc naturel régional des Ballons des Vosges
  - Augmentation de la population importante depuis 2000, c'est la partie du territoire qui reçoit la majeure partie des mouvements d'installation de population et d'activités.
  
- **La haute vallée :**
  - 7 communes : Dolleren, Kirchberg, Oberbruck, Rimbach-près-Masevaux, Sewen, Sickert, Wegscheid
  - 3333 habitants soit 46 hab/km<sup>2</sup>
  - Totalité des communes en zone Parc naturel régional des Ballons des Vosges
  - Espace en situation de croissance démographique plus modérée du fait notamment de son éloignement des pôles d'emploi et de son isolement induit par l'accès routier.
  - Il s'impose néanmoins de plus en plus en secteur à vocation résidentielle avec un déséquilibre grandissant emplois/résidents.

Depuis 1960, la Ville de Masevaux-Niederbruck et la Vallée ont vécu des mutations profondes dues au déclin ou à la transformation des activités liées au textile, au bois ou à l'agriculture.

La situation de la vallée de la Doller et du Soultzbach se caractérise notamment par :

- Un basculement progressif de l'activité de l'industrie vers le tertiaire, essentiellement du fait de la décroissance du textile, alors que le secteur tertiaire a presque doublé sur la période 1976 à 1993, compensant même les pertes d'emplois industriels.
- Dans l'ensemble, la Vallée de la Doller semble avoir bien résisté aux mutations socio-économiques des trente dernières années : l'emploi reste encore essentiellement industriel et dominé par 2 branches principales que sont la mécanique et le bâtiment/travaux publics.
- Une concentration des emplois et activités en région mulhousienne, sur le territoire de Belfort et maintenant aussi dans l'Avant-Vallée, qui représente 1 977 emplois en 2020 (soit près de 50% des emplois du territoire)
- Un effet « vallée de montagne » qui induit un déséquilibre territorial dans la répartition des populations, activités, services, emplois...et se traduit par :
  - **L'affirmation du rôle du Bourg-Centre, Masevaux-Niederbruck, en pôle commercial et de services du territoire. La labellisation récente de l'Espace France Services, implantée au sein de la Mairie, est venue confirmer Masevaux-Niederbruck dans ce rôle.**
  - Une concentration des activités et emplois en avant vallée ou hors territoire (région mulhousienne...)
  - D'importantes navettes domicile-travail qui diffusent sur toute la vallée en empruntant un axe routier unique (RD 466)
  - Une déprise agricole, avec en corollaire des paysages qui se ferment et une spécialisation résidentielle en haute vallée

L'équilibre territorial dynamique est un impératif pour réussir le développement durable voulu. Le positionnement géographique central de Masevaux-Niederbruck se conjugue également au niveau économique et de l'emploi (ZAE et services) ainsi qu'au niveau touristique avec notamment l'Office de Tourisme de Masevaux et de la Vallée de la Doller.



L'histoire de Masevaux-Niederbruck et de la vallée de la Doller et du Soultzbach n'est pas singulière en soi, mais montre des éléments de cohésion forts, à savoir un patrimoine historico-culturel commun. C'est cette communauté ancienne qui confère à la vallée une identité particulière. Elle est caractérisée par une histoire industrielle ancienne dont les mutations ont entraîné un basculement vers une activité pendulaire marquée en direction de l'agglomération mulhousienne et au-delà.

Désormais territoire à dominante résidentielle, Masevaux-Niederbruck présente ces dernières années des signes de fragilité et de vulnérabilité démographique. La situation étant encore plus marquée dans la Haute-Vallée de la Doller, renforcer la dynamique de Masevaux-Niederbruck dans son rôle de bourg-centre concourt à limiter le déclin démographique d'une partie importante du territoire intercommunal. La stratégie repose alors sur des axes établis autour de la valorisation de la qualité de vie et le renforcement de l'activité locale.

## **6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation**

### **Attractivité économique**

La Communauté de Communes est gestionnaire de 6 Zones d'Activités Economiques dont 2 situées sur le ban communal de Masevaux-Niederbruck :

- ZAE Porte de Masevaux
- ZAE Domaine de l'Abbaye à Masevaux

Ces zones concentrent à l'échelle intercommunale :

- Surface dédiée aux activités économiques : 120 ha
- 106 entreprises
- 1 900 emplois
- Environ 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires
- Domaines d'activités : mécanique industrielle, transports, services, restauration, commerce...

Elles ont notamment permis de lutter contre la « fuite » des entreprises vers la plaine et la région mulhousienne en conservant les emplois sur le territoire.

### **Objectif communautaire :**

L'enjeu est désormais de conserver et de renforcer cette dynamique économique par des actions engagées et volontaires à travers la maîtrise et le développement du foncier et le renforcement de l'attractivité des zones (rénovation des voiries et amélioration des circulations, renforcement électrique des ZAE, développement de la desserte par fibre).

### **Enjeu de revitalisation :**

**Concernant Masevaux-Niederbruck, des actions spécifiques sont à encourager :**

- **Accompagner les installations d'entreprises artisanales et tertiaires, moins dépendantes de la desserte routière**
- **Dynamiser le commerce en centre-ville**
- **Réhabiliter les friches industrielles (Super U, Isidore André, Ancienne COOP, Ancien Aldi...)**

### **Qualité de vie et services aux habitants :**

#### **Conforter le service enfance-jeunesse**

La fourniture d'un service enfance et jeunesse identique en tout point du territoire est l'un des axes fondateurs de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. A ce titre, des pôles stratégiques ont été identifiés afin de répartir au mieux ces services dont notamment 2 principaux à Masevaux-Niederbruck, 1 périscolaire et 1 Multi-Accueil.

Au total, ce sont 7 périscolaires et 3 Multi-Accueils qui accueillent plus de 1500 enfants quotidiennement soit la moitié des enfants du territoire. Un seul opérateur gère ces infrastructures pour une simplification des usages.

**Objectif communautaire :**

Maintenir et renforcer l'attractivité du territoire communautaire en proposant des services à la population de qualité.

**Enjeu de revitalisation :**

**L'ALSH de Masevaux-Niederbruck doit être entièrement repensé dans une autre infrastructure, l'actuelle n'étant pas adaptée aux besoins. De nombreuses hypothèses sont à l'étude, de la réhabilitation à la reconstruction en passant par une relocalisation en partenariat avec la CeA.**

**Maintenir et développer les infrastructures sportives et de loisirs**

Les infrastructures sportives sont une préoccupation ancienne de l'intercommunalité puisque la construction de la Cité Scolaire de Masevaux a été accompagnée dès le départ d'une salle multisports réalisée par le SIVOM de la Doller et agrandie en 1997 et 2005. La Communauté de Communes a repris dès 2002 la Piscine Intercommunale de Masevaux et a construit un second complexe sportif en 2010 à Burnhaupt-le-Haut, adossé au nouveau collège.

Ces infrastructures accueillent, outre les collégiens, plus de 40 associations sportives locales tout au long de l'année.

**Objectif communautaire :**

Fournir des équipements de loisirs et d'activité sportive de manière à encourager la pratique sportive.

**Enjeu de revitalisation :**

- **Rénover la Piscine Intercommunale de Masevaux-Niederbruck, qui date de 1974, en améliorant notamment :**
  - o **L'accessibilité**
  - o **La performance énergétique**
  - o **La convivialité**
  - o **Budget estimé : 2 millions d'euros**
- **Poursuivre la requalification de l'ancienne friche commerciale COOP de Masevaux-Niederbruck**

**Définir une stratégie de santé en luttant contre l'effet de désert médical**

Le territoire de la Communauté de Communes connaît une fragilité de son tissu médical en raison de l'éloignement des centres urbains qui concentrent ces services. La question du renouvellement des praticiens est également un enjeu d'avenir, 75% des médecins généralistes du territoire ayant plus de 60 ans. Masevaux-Niederbruck a un rôle primordial dans ce développement car c'est elle qui concentre ces services à l'échelle de l'intercommunalité.

**Objectif communautaire :** établir une stratégie de santé :

**Enjeu de revitalisation :**

- **Favoriser l'accueil de nouveaux médecins dans le Bourg-Centre, Masevaux-Niederbruck**
- **Accompagner les initiatives privées**
- **Accompagner les installations des professions médicales (kiné, dentiste, pharmacien...)**
- **Favoriser l'émergence de la télémédecine**

## **Favoriser le bien-vivre ensemble par la culture**

Le territoire communautaire est riche d'associations et d'acteurs culturels mais souffre d'un manque de coordination entre ces acteurs ainsi que d'infrastructures dédiées à la culture. L'éloignement des centres urbains constitue un frein au développement culturel qui doit devenir endogène.

**Objectif communautaire :** Elaborer et créer une politique culturelle communautaire

### **Enjeu de revitalisation :**

**Créer et gérer, à Masevaux-Niederbruck, un Pôle Culturel de la Vallée de la Doller et du Soultzbach :**

- **Définir une ambition pour l'avenir, non plus autour d'une médiathèque, terme réducteur, mais bien d'un espace culturel qui pourrait notamment rassembler :**
  - Médiathèque
  - Ecole de Musique Intercommunale
  - Salle d'exposition ou de concert
  - Salles d'expression artistique (danse, dessin, théâtre...)
- **Structurer l'offre culturelle en accompagnement des associations locales par la réorganisation du Centre Socio-Culturel de Masevaux.**
- **Accompagner la restauration et la sauvegarde du patrimoine local (Eglise et Orgues de Masevaux-Niederbruck)**

## **Développement et cadre de vie**

### **Lutter contre l'effet pendulaire en favorisant l'activité locale :**

L'activité pendulaire peut être perçue comme une fragilité pour le territoire mais elle a également permis de surmonter les crises économiques du passé.

### **Objectif communautaire :**

Le territoire doit rester attractif pour les activités économiques, sur un modèle à repenser, sobre en déplacements et en consommation foncière.

### **Enjeu de revitalisation : Positionner le territoire comme un espace de développement respectueux de son environnement**

- **Masevaux-Niederbruck : pôle de services et d'activités**
  - Réhabilitation de la Place des Alliés
  - Réhabilitation de l'Ilot du Bailli (centre résidentiel et commercial en cœur de ville)
- **Développer les circuits courts**
  - Programme Alimentaire Territorial
  - Renforcer l'attractivité du marché hebdomadaire de Masevaux-Niederbruck
- **Renforcer l'offre commerciale et artisanale**
- **La fibre en facteur d'attractivité des résidents-entrepreneurs**
- **Le Tourisme en activité d'avenir :**
  - Développer et accompagner l'offre hôtelière, notamment à Masevaux-Niederbruck ou l'offre a entièrement disparu.
  - Rénover la Colonie de Vacances de Houppach (Masevaux-Niederbruck)

### **La mobilité en facteur de développement :**

#### **Objectif communautaire :**

Titulaire de la compétence depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la Communauté de Communes souhaite faire de la mobilité le fer de lance de son développement, dans une optique d'engagement dans un plan climat volontaire.

### **Enjeu de revitalisation : faire des mobilités actives un moteur de développement local et solidaire**

- **Accompagner et développer les mobilités actives (infrastructures cyclables Lauw-Masevaux et aide à la pratique)**
- **Trouver des alternatives à la voiture sur les déplacements pendulaires**
- **Créer des modes de transports vers les pôles de services intra-vallée comme des navettes entre les villages et Masevaux-Niederbruck (Navette électrique...)**

### **Environnement et cadre de vie :**

Le territoire communautaire est dominé par une faible artificialisation des sols :

- Terrains artificialisés : 6,90%
- Terrains agricoles : 26,30%
- Terrains forestiers : 66,60%

Cette spécificité locale impose un modèle de développement respectueux de cet environnement préservé, tout en s'appuyant sur sa qualité. Masevaux-Niederbruck est labellisée 4 fleurs au Label National des Villes et Villages Fleuris et également reconnue au titre du label « Commune Nature » en lien avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). Masevaux-Niederbruck est également la commune qui comprend le plus d'espaces forestiers de tout le territoire communautaire avec pas moins de 1 650 hectares de surfaces boisées.

**Objectif communautaire** : accompagner les communes dans la préservation des forêts.

### **Enjeu de revitalisation : s'appuyer sur la qualité environnementale pour faire émerger un développement qualitatif**

- **Protection des espaces dans le cadre du PLUi comme les mesures compensatoires**
- **Filière bois et sauvegarde de la forêt**
  - **Expérimentation de reboisement à Masevaux-Niederbruck**
  - **Partenariat renforcé avec l'INRAE (Institut National de Recherche Agronomique et Environnementale) de Nancy pour la recherche de solutions d'avenir sur l'adaptation des forêts vosgiennes au réchauffement climatique et notamment la lutte contre les scolytes.**
  - **Réflexion sur l'opportunité d'une chaudière urbaine bois à Masevaux-Niederbruck**
- **Développement d'énergies renouvelables :**
  - **Masevaux-Niederbruck : Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux**
  - **Masevaux-Niederbruck : Installation de turbines hydroélectriques sur les cours d'eau de la commune**
  - **Transition vers l'éclairage public en LED**
- **Loisirs de nature**
- **Protection de la ressource en eau et assainissement :**
  - **Désimperméabilisation des surfaces (ex : cour des écoles de Masevaux-Niederbruck)**

### Logement :

L'attractivité du territoire passe par la sécurisation du parcours résidentiel des habitants. Vallée de propriétaires (78%), la Communauté de Communes et surtout Masevaux-Niederbruck doit diversifier son offre, notamment en locatif, de manière à permettre aux habitants les plus jeunes de s'y installer.

### Objectif communautaire : Valoriser la rénovation du parc locatif

#### Enjeu de revitalisation :

- **Masevaux : pôle de concentration locative**
- **Résorber les logements vacants**
- **Encourager la rénovation énergétique**
- **Renforcer le parc locatif**

Au-delà des pistes évoquées, un diagnostic approfondi sera réalisé sur toutes les composantes de l'habitat (besoins en accession sociale et privée ; besoins en termes de typologie de logements locatifs : social ou privé, taille des logements, capacité des logements vacants à répondre à cette demande ; rénovation du parc privé et public ; besoins en construction neuve et définition des publics...) afin d'approcher au plus près la demande de l'offre.

#### **6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine**

- **PLUi**, arrêté, dont l'approbation devrait intervenir au premier trimestre 2022. Ses objectifs sont résumés dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), consultable sur le site INterney de la Communauté de Communes. Dans l'intervalle, c'est le PLU de Masevaux qui s'applique, Niederbruck relevant du RNU (Règlement National d'Urbanisme).
- **Le SCOT Thur-Doller** approuvé le 18 mars 2014
- La Région Grand Est est dotée d'un **SRADDET** approuvé le 24 janvier 2020
- Le **SAGE de la Doller**, approuvé le 15 janvier 2020
- Plusieurs zones **Natura 2000** sur le territoire intercommunal
- Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, en cours d'élaboration mutualisée au niveau du PETR Thur-Doller.

#### **6.2.2 Programmes et contrats territoriaux**

- **Le Pacte territorial de Relance et de Transition écologique (PTRTE)** est en cours d'élaboration.
- **Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**, signé avec la CAF pour la période 2019-2022.
- La Communauté de Communes est adhérente au **PNRBV** et s'engage à mettre en œuvre la Charte du Parc.
- Le **Plan Alimentaire Territorial**, engagé en 2020 à l'échelle du PETR Thur-Doller, en cours d'élaboration.
- Le **GERPLAN**, plan de gestion de l'espace urbain et péri-urbain intercommunal, engagé en 2011.
- **Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services**, engagée depuis 2017 à l'échelle du PETR Thur-Doller.

### **6.3 Besoins en ingénierie estimés**

L'élaboration du projet de revitalisation débutera par un diagnostic pré-opérationnel, comprenant la reprise des études existantes, pour prioriser les enjeux (habitat, commerce, mobilité, environnement, lien social...). Ce diagnostic sera nécessaire pour établir une feuille de route pertinente formalisant les leviers à actionner et les opérations à programmer.

Les secteurs d'intervention du territoire, comprenant obligatoirement le centre de Masevaux-Niederbruck, y seront précisés.

Les leviers prévus au programme PVD en matière d'ingénierie seront proposés par l'Agence Nationale de

Cohésion des Territoires, notamment l'accompagnement méthodologique nécessaire à la définition d'un plan d'action et l'élaboration d'études de revitalisation.

On peut d'ores et déjà identifier :

- Animation - coordination PVD : un Chef de Projet - Financement PVD sollicité en 2021,
- Animation : Manager de Commerce – Financement Banque des territoires sollicité en 2021,
- Appui ingénierie PVD : recours à compétences extérieures (Cabinet, étude « flash » Banque des territoires...)

Fait à Masevaux-Niederbruck, le

## **ANNEXE 1 ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN**

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

### **Rôle du chef de projet Petites villes de demain**

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation.

### **Missions du chef de projet Petites villes de demain**

#### **Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :**

Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;

En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;

Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;

Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;

Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU...).

#### **Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :**

Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.

Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;

Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;

Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ; Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations.

**Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;

Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;

Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou règlementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;

Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

**Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

Participer aux rencontres et échanges

Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

**Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :**

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU.



**ANNEXE 2 : ANNUAIRE à compléter une fois les acteurs identifiés**

Nom-Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
LEBLANC Emmanuel	Masevaux-Niederbruck	DGS	<a href="mailto:emmanuel.leblanc@masevaux.fr">emmanuel.leblanc@masevaux.fr</a>	07 85 88 11 09
PERNOT Delphine	CCVDS	DGS	<a href="mailto:dpernot@cc-vallee-doller.fr">dpernot@cc-vallee-doller.fr</a>	06 03 10 34 13
Chef de projet	CCVDS	<i>en cours de recrutement</i>		
MARCHAND Thomas	État	S/Pref Thann-Guebwiller	<a href="mailto:thomas.marchand@haut-rhin.gouv.fr">thomas.marchand@haut-rhin.gouv.fr</a>	03 89 29 22 31
PINAUD Vanessa	Région Grand Est	Service Aménagement	<a href="mailto:vanessa.pinaud@grandest.fr">vanessa.pinaud@grandest.fr</a>	03 88 15 67 57
BROGLIN Jérémy	CEA	DT Sud Alsace	<a href="mailto:jeremy.broglin@alsace.eu">jeremy.broglin@alsace.eu</a>	
POITEAUX Débora	CEA	Chef de service Habitat Développement	<a href="mailto:poiteaux@alsace.eu">poiteaux@alsace.eu</a>	03 89 30 66 17
JEANNET Paul	Banque des territoires	Directeur territorial	<a href="mailto:paul.jeannet@caissedesdepots.fr">paul.jeannet@caissedesdepots.fr</a>	06 02 10 65 04
SPEISSER Frédéric	Banque des territoires	Chargé de développement territorial	<a href="mailto:frederic.speisser@caissedesdepots.fr">frederic.speisser@caissedesdepots.fr</a>	06 30 41 56 63
NOUZILLE Philippe	DDT ANAH	Conseiller intégré aux territoires	<a href="mailto:philippe.nouzille@haut-rhin.gouv.fr">philippe.nouzille@haut-rhin.gouv.fr</a>	06 78 43 46 68
NARDIN Jean-Luc	DDT ANAH	Resp. Bureau parc privé	<a href="mailto:jean-luc.nardin@haut-rhin.gouv.fr">jean-luc.nardin@haut-rhin.gouv.fr</a>	03 89 24 85 50

### Annexe 3 : Projets

Intitulé d'opération	Maître d'ouvrage	Localisation	Description sommaire de l'opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Coût total
Piscine	CCVDS	Masevaux-Niederbruck	Requalification et mise aux normes de la Piscine intercommunale	2021-2022	2 000 000 €
Pôle Culturel	CCVDS	Masevaux-Niederbruck	Création d'un Pôle Culturel (médiathèque, exposition, arts scéniques...)	2022-2024	2 000 000 €
Piste cyclable Sentheim-Lauw-Masevaux	CCVDS	Sentheim-Lauw-Masevaux	Sécurisation de la Piste cyclable Sentheim-Lauw-Masevaux	2022	500 000 €
Navettes intra-Vallée	CCVDS	Territoire EPCI	Navettes intra-Vallée	2023-2026	500 000 €
Requalification du Domaine de l'Abbaye	CCVDS	Masevaux-Niederbruck	Requalification de friches	2025-2026	3 000 000 €
Mesures compensatoires aux extensions urbaines	CCVDS	Territoire EPCI	Plantations linéaires, création de vergers, plantation de boisements alluviaux, plantation de bosquets champêtres, restauration des zones humides	2021-2026	300 000 €
Déploiement de la fibre optique dans les ZAE	CCVDS	ZAE du secteur de la CCVDS	4 ZAE x 30 000 €	2021-2022	120 000 €
Achat et réhabilitation de friches industrielles	CCVDS	ZAE du secteur de la CCVDS	Achat et rénovation de friches industrielles : Reconversion économique de friches industrielles pour attirer des nouvelles activités en lien avec l'industrie, adapter et développer des hôtels d'entreprises, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, développer les ENR (hydroélectricité et photovoltaïque).	2022-2023	1 500 000 €
Création et aménagement de foncier	CCVDS	ZAC Porte de Masevaux	Création de lots à destination d'entreprises artisanales reflétant la réalité du marché	2022-2024	500 000 €
Aide aux loyers/Soutien à l'implantation des commerces	CCVDS	Secteur de la CCVDS	12 mois x 3 ans x 1000€ x 50% x 5 commerces	2021-2023	90 000 €
Soutien aux actions des unions commerciales	CCVDS	Secteur de la CCVDS		2021-2026	60 000 €
Aide directe aux entreprises - Opération Collective de Modernisation	CCVDS	Secteur de la CCVDS		2022-2026	300 000 €

Intitulé d'opération	Maître d'ouvrage	Localisation	Description sommaire de l'opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Coût total
Accompagnement à la transmission des commerces	CCVDS	Secteur de la CCVDS	Approche individualisée comprenant un diagnostic Prestations des chambres consulaires Objectif : 20 entreprises accompagnées	2022-2023	23 500 €
Création d'une coopérative de producteurs locaux avec Drive	CCVDS	Secteur de la CCVDS	La coopérative de producteurs locaux sera située, si possible, dans une ancienne friche industrielle. Elle proposera uniquement des produits locaux et disposera d'un Drive et d'une plateforme e-commerce.	2023-2026	900 000 €
Aménagement	Masevaux-Niederbruck	Place des Alliés	Etude	2021-2026	15 000 €
Projets bulles d'écoles	Masevaux-Niederbruck	Ecole les Myosotis - cour	Désimperméabilisation des espaces	2021-2026	
Bâtiment judo	Masevaux-Niederbruck	Rue du Marché	étanchéité - isolation	2021-2026	
Bâtiment judo	Masevaux-Niederbruck	Rue du Marché	requalification	2021-2026	400 000 €
Eclairage public	Masevaux-Niederbruck	Libellules - grands mâts - Gambiez - Niederbruck RD 466	transition leds	2021-2026	46 000 €
Salle polyvalente -	Masevaux-Niederbruck	Rue du Stade	réhabilitation	2021-2026	400 000 €
Eglise Saint Martin	Masevaux-Niederbruck	Place Gayardon		2021-2026	2 000 000 €
Colonie de Houppach -	Masevaux-Niederbruck	Houppach	accessibilité - isolation	2021-2026	300 000 €
Maison forestière	Masevaux-Niederbruck			2021-2026	150 000 €
Bâtiment perception	Masevaux-Niederbruck	Rue Pasteur		2021-2026	340 000 €
Bâtiment Bruckenwald - Ferme Auberge	Masevaux-Niederbruck	R. Bruckenwald		2021-2026	150 000 €
Mairie	Masevaux-Niederbruck		Travaux chauffage	2021-2026	60 000 €
Mairie	Masevaux-Niederbruck		Travaux façades	2021-2026	120 000 €
Ecole Abeilles	Masevaux-Niederbruck		Travaux façades	2021-2026	100 000 €
Bâtiment ST	Masevaux-Niederbruck			2021-2026	350 000 €
Mairie	Masevaux-Niederbruck	Mairie de Masevaux - rdc	Aménagement Accueil France Services	2021-2026	
Rénovation fontaine	Masevaux-Niederbruck	Place des Alliés		2021-2026	10 000 €